

Certaines situations professionnelles exposent à des risques – produits chimiques, agents biologiques, port de charges, rayonnements ionisants... – susceptibles de poser des problèmes spécifiques en cas de grossesse.

Dès que vous envisagez une grossesse, il est utile de faire le point avec votre médecin du travail, pour lui permettre de repérer d'éventuelles situations à risque et de rechercher une solution suffisamment à l'avance.

À défaut d'avoir fait part à votre médecin du travail de votre intention de grossesse, pensez à lui signaler au plus tôt toute grossesse débutante.

### L'HYGIÈNE, UN ATOUT SANTÉ

La plupart des germes sont transportés par les mains ou se transmettent par voie aérienne. Il en est de même pour les produits chimiques.

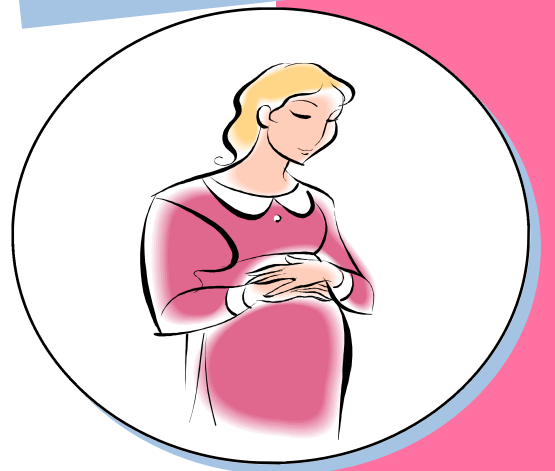
Protégez-vous, protégez votre enfant :

- ◆ Lavez-vous souvent les mains, à l'eau et au savon, pendant 30 secondes, en particulier avant de boire, manger ou porter quoi que ce soit à votre bouche.
- ◆ Portez des gants adaptés, éventuellement une protection respiratoire pour tout travail en contact avec un produit chimique. Lavez-vous les mains après le travail.
- ◆ Lavez-vous les mains avant et après un passage aux toilettes, avant et après tout soin à un adulte, un enfant, un animal, même si vous avez pour cela mis des gants.
- ◆ En l'absence d'eau, ou en milieu de soins, frictionnez souvent vos mains avec une solution hydroalcoolique, en remplacement du lavage. Attention, cela vous protégera contre les risques d'infection, mais pas contre les produits chimiques.
- ◆ Évitez les contacts rapprochés – pas de bisous – avec les personnes qui se signalent malades, fiévreuses ou en période d'épidémie.
- ◆ Ne portez pas à la bouche la sucette d'un jeune enfant, sa cuillère, ne finissez pas son repas.

Pensez à lire les étiquettes des produits chimiques que vous manipulez, pour vous assurer qu'ils ne présentent pas de risques en cours de grossesse.

N'oubliez pas non plus que tabac et alcool sont nocifs pour votre enfant et doivent absolument être évités.

**PROTÉGEZ VOTRE GROSSESSE**



**RISQUES PROFESSIONNELS ET GROSSESSE**

**La prévention des risques au travail pour la femme enceinte ou allaitante**

Les agents infectieux, certains produits chimiques, certaines conditions de travail peuvent avoir un effet négatif sur votre grossesse. Renseignez-vous auprès de votre médecin du travail.

Vous envisagez une grossesse ?  
Parlez-en à votre médecin du travail.

**Anticipez !**  
Parlez précocement à votre médecin du travail de votre intention de grossesse.  
Si besoin, prenez rendez-vous spécialement...

Vous pouvez, à votre demande, rencontrer votre médecin du travail pour lui demander conseil, lui faire part d'informations qui vous paraissent importantes concernant votre santé, comme dans le cas d'un désir de grossesse ou d'une grossesse en cours.

